

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2008

N°2008/06

Présents : Mmes NOVAU, CORNUS, DELOURME, IZARD, FROIDURE, GRANIER, PENNEROUX, MM. CASSAGNE, PARRA, DUCASSE, MARIUZZO, BEAUVILLE, BERGIA, EBENDINGER, NOVAU, PEYRIERES.

Absents : Mme RILBA, M. HOURCADE.

Secrétaire de séance : Mme DELOURME Cathy.

La séance est ouverte à 18h45.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante si des observations sont à noter sur le compte-rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le Maire passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur MEYER Patrick donnant sa démission comme conseiller municipal.

L'assemblée délibérante s'interrogeant sur les motifs de cette démission, le Maire confirme qu'elle est due à des raisons personnelles.

EMPRUNT DE 300 000 €

Le Maire précise que cet emprunt correspond aux recettes inscrites lors de l'élaboration du Budget Primitif 2008 afin d'équilibrer les écritures.

Le Maire indique que cet emprunt Préface comprend deux phases :

- une phase de mobilisation
- une phase d'amortissement du capital mobilisé en une ou plusieurs tranches.

La durée totale de l'emprunt : 31 ans soit 1 an pour la phase de mobilisation et 30 ans pour la phase d'amortissement.

Le Maire précise que lors de la mobilisation des fonds, on peut opter soit pour un taux fixe, soit pour un taux progressif mais que la prudence nous invite à choisir un taux fixe sans risque pour l'avenir.

M. BERGIA s'interroge sur le fait que si nous avons besoin de plus de moyens pour réaliser d'autres objectifs, pourrait-on emprunter une nouvelle fois et combien ?

Le Maire répond que cela est impossible. L'emprunt contracté doit être conforme aux inscriptions budgétaires à moins de revoir le budget.

AUGMENTATION D'ECHELON INHERENT AU POSTE PERMANENT A TEMPS NON COMPLET DE REDACTEUR TERRITORIAL

Le Maire indique que depuis 2008, la loi permet de faire progresser les agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale.

Le Maire indique que le poste de rédacteur territorial a été créé en 1999 au 8^{ème} échelon et que depuis, l'agent qui occupe ce poste, n'a pas été augmenté.

Le Maire propose d'ouvrir le poste au 11^{ème} échelon soit un avancement d'échelon tous les 3 ans.

GESTION DE LA FETE ANNUELLE DE SAUBENS

Le Maire rappelle que cette année la fête est gérée par la municipalité et que cette activité génère des recettes qu'il faut officialiser et en déterminer leur coût.

Le Maire propose :

- 35 € par emplacement de forains
- 5 € par emplacement de vide-grenier réservé uniquement aux Saubenois
- 15 € pour les adultes et 7 € pour les enfants jusqu'à 11 ans inclus pour le repas du vendredi 27 juin 2008.

Mme IZARD pense que 35 € par emplacement de forain n'est pas assez élevé.

Mme CORNUS indique que si l'on augmente le prix des emplacements on risque de voir les propriétaires des manèges migrer vers d'autres communes plus attractives.

Mme NOVAU indique qu'il faut se renseigner vers d'autres communes pour se faire une idée des prix pratiqués mais que pour cette année, on a déjà annoncé le coût de l'emplacement aux propriétaires des attractions foraines et qu'il serait peu courtois de changer les règles au dernier moment.

M. EBENDINGER demande que l'on précise si les 35 € sont réclamés pour chaque propriétaire de manège qu'il en ait 1 ou plusieurs ou bien par manège installé.

Le Maire répond par manège.

Mme NOVAU précise que le vide-grenier sera ouvert uniquement aux Saubenois.

M. BERGIA craint que ce vide-grenier ne soit un véritable succès car le même jour Muret organise le sien.

Mme CORNUS répond que cela n'est pas un critère d'échec.

Le Maire précise que le budget de la fête sera équilibré et conforme à l'inscription budgétaire 2008.

M. BERGIA s'interroge sur montant de cette inscription.

Le Maire répond 13 000 €.

Mme NOVAU indique qu'il n'y aura pas de réservation pour le repas le jour-même.

Mme CORNUS indique qu'il est difficile de se mettre en adéquation avec le traiteur pour le nombre de repas à servir.

Mme NOVAU précise qu'une communication dans ce sens sera faite lors de la distribution des programmes par les élus.

Le Maire précise que M. MEYER étant démissionnaire, il faut trouver de nouvelles vocations pour venir épauler la commission Fêtes et Cérémonies.

Mme DELOURME se porte volontaire.

MISE EN PLACE DE 24 COFFRETS PRISES POUR GUIRLANDES

Le Maire précise que ce second programme a pour but sortir du centre du village pour apporter quelques illuminations de Noël vers la périphérie de la commune.

M. BEAUVILLE demande si nous avons déjà des illuminations à mettre en place sur ces nouveaux ensembles.

Le Maire répond en partie mais il faudra en acheter d'autres. Cela est prévu dans le budget primitif 2008.

Le Maire présente la carte situant les emplacements choisis par la commission en 2007.

M. EBENDINGER pense que dans un souci d'économie, il faudrait réglementer l'illumination de la commune.

Le Maire propose de mettre sous tension les guirlandes du 15 décembre jusqu'à la fin de la semaine qui suit le repas des aînés et propose à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le Conseil Municipal décide que la campagne d'illuminations débutera le 15 décembre de chaque année jusqu'au lundi après le repas des aînés.

Le coût du projet : 8 643 €. Participation communale au plus égale à 2 503 €.

Le Maire propose au Conseil Municipal des travaux de renforcement de l'éclairage à proximité de l'abri bus chemin de Chaupis.

Ces travaux comprennent la dépose de l'appareil vétuste, la fourniture et la pose d'un appareil neuf de type raquette 100w.

Coût du projet : 2 146 €. Participation communale au plus égale à 621 €.

OUVERTURE DE CREDITS

Le Maire indique que faisant suite à une remarque du Sous-préfet dans le cadre du contrôle de légalité, il faut prévoir une ouverture de crédits afin d'équilibrer les opérations d'ordre des chapitres 023 en dépenses de fonctionnement et 021 en recettes d'investissement pour un montant de 76 483 €.

Le Maire précise que pour équilibrer le budget et prendre en compte les 76 483 € en recettes, on doit inscrire des dépenses nouvelles réalisables ou non.

Le Maire propose d'inscrire :

- 4 000 € à l'opération 113
- 15 000 € à l'opération 119
- 57 483 € à l'opération 125.

Le Maire remarque que nous avons inscrit 57 483 € à l'opération 125 « Agrandissement de la Mairie » car la prévision budgétaire pour ces travaux se situe aux environs de 300 000 €.

DELEGATION DE SIGNATURES

Le Maire précise que cet acte administratif a pour but de déléguer sa signature aux agents du service de l'Etat chargé des dossiers d'autorisation d'occupation des sols, visés par le transfert de compétences.

Le Maire indique que cette délégation ne se prolongera pas au-delà du 31 décembre 2008. Ce travail reviendra ensuite à la commune.

M. EBENDINGER demande justement si on ne pourrait pas exécuter ces tâches dès maintenant au sein de la collectivité.

Le Maire répond oui mais il faudrait embaucher ou concéder cette mission à des cabinets compétents alors attendons la fin d'année et profitons de la gratuité du service.

Le Maire indique qu'actuellement il y a une réflexion qui se fait mais au niveau de la C.A.M.

FONDS FEDER

Le Maire précise que par délibération n°2007/079, le Conseil Municipal avait décidé de faire appel aux fonds Feder afin d'aider la commune dans le cadre des travaux de protection des berges de Garonne.

Dans le plan de financement adopté à l'époque, nous avons pris en compte les études payées avant le 1^{er} janvier 2007 alors que le Programme de Compétitivité Régional et Emplois prend en compte les études commandées et surtout acquittées après le 1^{er} janvier 2007, ce détail changeant considérablement l'assiette qui passe de 21 407,75 € à 6 948,75 €.

VIREMENT DE CREDITS N°1 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le Maire précise que cette opération comptable est nécessaire au paiement de la taxe foncière 2007 non prévue lors de l'élaboration du budget primitif 2008.

NOM DE LA RUE DU LOTISSEMENT BEAUSSANG

Le Maire indique que sur demande du cadastre, nous devons nommer la rue qui compose le lotissement Beaussang.

Le Maire propose « Rue des Magnolias » suivant en cela les propositions de la commission.

Toutes ces dispositions ont été adoptées par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Le Maire demande au Conseil Municipal de désigner un correspondant Défense en remplacement de Monsieur MEYER.
A l'unanimité des membres présents, M. Frédéric NOVAU est désigné comme correspondant.
- ❖ Le Maire indique que Mme NOVAU Michelle a été élue Présidente du SIAS. Le Conseil Municipal félicite la première adjointe pour cette brillante désignation.
- ❖ Le Maire indique qu'il a reçu du Ministère de l'Ecologie via le Service Risques et Sécurité de la D.D.E. de Toulouse, les cartographies d'aléas provisoires réalisés par les cabinets Fugro Géotechnique et Sogreah.
Sur ce nouveau plan, on peut constater que le terrain, propriété de Mlle MONJUIF Marguerite, que la commune voulait acquérir afin de réaliser des bâtiments socioéducatifs, est classé aléa fort sur cette zone des aléas d'inondation donc inconstructible.
Le Maire rappelle que c'est à cet endroit que l'on devait entre autre construire le bâtiment Petite Enfance.
Le Maire indique qu'il y a peu de terrains disponibles sur la commune pour recevoir un tel bâtiment d'autant que le bâtiment doit se trouver à plus de 100 m des lignes à haute tension.
Le Maire a recensé 4 parcelles qui ont reçu l'aval de la DDASS. Il faut maintenant rencontrer les propriétaires pour savoir s'ils sont disposés à vendre.
Le Maire précise que dans le cas où aucun terrain serait cessible nous avons un lieu de repli, le plateau de sports à côté des courts de tennis.
- ❖ Le Maire indique qu'il a reçu un courrier émanant de la Préfecture de la Haute-Garonne concernant la fièvre catarrhale ovine relative aux conditions de mouvements dérogatoires des ruminants situés dans les zones réglementées.
Le Maire précise que les éleveurs ont reçu ce document.
- ❖ Le Maire indique qu'il a reçu Mme BAYLE résidant allée des Feuillantines qui désire voir modifier l'îlot central se trouvant devant son domicile afin de permettre à un porte char de pouvoir rentrer chez elle tous les soirs.
Le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la faisabilité de ces travaux et d'en fixer la participation Commune/Mme BAYLE.
Le Conseil Municipal décide à une forte majorité de ne pas changer la structure de cette voie afin de préserver l'homogénéité de la rue et demande au Maire de faire une réponse dans ce sens à cette administrée.

- ❖ Le Maire fait lecture d'un courrier de Monsieur Louis-Eric MEUNIER concernant les revalorisations 2008 des retraites. Le Conseil prend acte de ce courrier et demande de transmettre celui-ci au Président des Maires de la Haute-Garonne pour une plus large diffusion.
- ❖ Le Maire fait lecture des remerciements de Mme ROUAS Virginie suite aux marques de sympathie qui ont été témoignées lors du décès de son compagnon M. Didier NOMPAIN.
- ❖ M. BERGIA demande s'il serait possible qu'à chaque réunion de commission, il puisse être établi un compte-rendu et qu'il soit diffusé à tous les membres du Conseil Municipal.
Le Maire donne un avis favorable et fera une communication dans ce sens à tous les animateurs de ces réunions.
Il va demander au secrétariat de la mairie de faire une communication aux élus de toutes les diffusions reçues de la CAM.
- ❖ M. BEAUVILLE demande où en est la remise en état du tracteur.
Le Maire répond que l'on attend les devis.
- ❖ Mmes FROIDURE et IZARD se portent volontaires pour apporter une aide à la ludothèque.
- ❖ Le Maire indique que le personnel communal sera présenté aux membres du Conseil Municipal le vendredi 20 juin 2008 à 9h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.